

Territoire de Belfort

Des subventions pour les projets technologiques d'avenir

Le plan France 2030 concerne aussi bien les collectivités locales que les entreprises pour financer la recherche et le développement dans les industries décarbonées. Le Territoire de Belfort est concerné au premier chef.

Par **Philippe PIOT** - Hier à 17:07 | mis à jour hier à 17:10 - Temps de lecture : 3 min



Le générateur hydrogène Thytan installé à la préfecture de Belfort en présence du préfet, Raphaël Sodini (à gauche) et de Sébastien Faivre, président de H2SYS. Photo DR

Le plan [France 2030](#) est doté de 54 milliards d'€ de subventions publiques destinés à soutenir, pendant cinq ans, l'émergence d'une technologie et d'une industrie décarbonées. Actuellement, 60 % de l'énergie consommée est produite à partir d'hydrocarbures. Le gouvernement s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

41,5 millions d'€ en Bourgogne-Franche-Comté

Un investissement de 41,5 millions d'€ est prévu en Bourgogne-Franche-Comté en trois ans. 50 % des subventions soutiendront des initiatives visant la décarbonation, 50 % des fonds iront vers des « acteurs émergents » comme des start-up. Réunis mardi après-midi à la préfecture de Belfort, les représentants de l'État ont souligné que la « prise de risques » acceptée dans le cadre de ce plan sera plus importante que pour les précédents.

Trois secteurs

« C'est en tout cas l'investissement public dans les technologies d'avenir le plus important depuis très longtemps », a avancé le préfet du Territoire de Belfort, Raphaël Sodini.

Le volet régional a été lancé le 3 octobre dernier. Les aides pourront représenter 50 % de l'investissement total et aller de 75 000 à 500 000 €.

Trois secteurs sont particulièrement concernés dans le Territoire de Belfort : l'hydrogène, le nucléaire (avec notamment les [petits réacteurs](#)) et les véhicules électriques. L'aide publique concernera aussi bien la recherche que le développement industriel et commercial.

Le propos de la réunion de mardi consistait surtout à inciter les entreprises et les collectivités locales à penser au plan France 2030 lorsqu'ils ont un projet à développer (même s'il va falloir se presser car les délais de dépôts des dossiers sont relativement courts).

Projet sur le Techn'Hom

Un projet, cependant, a déjà abouti, la signature de la convention devant être signée ces prochains jours : le démonstrateur « ville durable » que va mettre en place le Grand Belfort, Tandem, Enedis et

l'UTBM sur le site de Techn'Hom 1. [« Belfort e-start »](#), financé à hauteur de 20 millions d'€, sera une « communauté d'énergie » à la fois pour sa production (photovoltaïque), son stockage (hydrogène et batteries), son économie (isolation) et sa consommation sur les bâtiments tertiaires d'un site de 11 ha, qui accueille une centaine d'entreprises, 7 000 salariés et 1 500 étudiants.

Le projet devra démontrer, en taille réelle, la pertinence de certaines solutions technologiques mais devra aussi permettre de faire évaluer le cadre réglementaire et juridique de l'autoproduction et de l'autoconsommation d'énergie à l'échelle d'un quartier ou d'un site d'activité. La deuxième phase, à venir, est encore plus ambitieuse : étendre l'expérience à l'autre partie du Techn'Hom, où se trouvent les grandes entreprises industrielles, grandes consommatrices d'énergie.

Générateur électrique à hydrogène à la préfecture

À titre d'illustration de l'innovation belfortaine, la préfecture a inauguré, mardi, son nouveau générateur électrique à hydrogène (qui remplace l'ancien qui fonctionnait avec un moteur diesel). Le groupe électrogène « Thytan » est produit par la société locale [H2SYS](#). Il permettra l'alimentation électrique des services préfectoraux en cas de coupure du réseau. Belfort est la première préfecture équipée avec cette technologie propre.

Economie

Industrie

